

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 septembre 2022

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 32

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Date de convocation :
21/09/2022

Étaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M.VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M.STURM Yves

Date de publication
de la convocation :
21/09/2022

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés: Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M.RACLOT Frédéric (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Décision modificative n° 2 du budget principal exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération municipale n°020-03-2022 du 29 mars 2022 adoptant le budget primitif pour 2022,

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 15 septembre 2022,

Considérant ce qui suit :

Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants de crédits ouverts pour les chapitres concernés, et ce tout en respectant les équilibres du budget.

Il est ainsi exposé les mouvements afférents au projet de décision modificative :

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
20	2031	Frais d'études	83 900,00 €	13	1311	Subvention Etat et établissements nationaux	821 392,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	40 000,00 €		1312	Subvention Régions	500 000,00 €
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	64 000,00 €		1323	Subvention Départements NT	12 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	82 000,00 €	16	1641	Emprunts	- 1 056 492,00 €
				024	024	Produits des cessions d'immobilisations	- 7 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			269 900,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			269 900,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
011	6042	Achat de prestations de services	8 150,00 €	013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	60 746,43 €
	60636	Vêtements de travail	4 600,00 €	70	7022	Coupes de bois	98 200,00 €
	611	Contrats de prestations de services	18 000,00 €		7025	Taxes d'affouage	3 120,00 €
	6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00 €	74	7472	Participation Région	1 500,00 €
	6232	Fêtes et cérémonies	12 500,00 €		7473	Participation Département	1 000,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 6 500,00 €	77	7713	Libéralités reçues	16 200,00 €
65	6531	Indemnités	- 18 500,00 €		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 000,00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	25 000,00 €		773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	6 346,57 €
012	64111	Rémunération principale	150 000,00 €		7788	Produits exceptionnels divers	19 137,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			213 250,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			213 250,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 4 abstentions (Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves) :

-DECIDE de procéder aux modifications dont le détail est porté sur le tableau ci-dessus,

-ADOpte le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2022 pour le budget principal telle que présentée,

-AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

- **DONNE** à M. le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 septembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET



Romain VENTO